

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
26 SEPTEMBRE 2024

Date d'affichage de
convocation
26 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 28

EXTRAIT DU REGIDTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Vingt-Quatre

Le 30 septembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Emilie STELLA, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Yolande GROBON, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Guérigonde HEYER, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Etienne DERVYN, Anne DEUDON, Stéphane BOUCHARD, Benoît TOULLEC.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Tristan JACQUES à Guérigonde HEYER
Eliane GOLLIOT à Yolande GROBON
Raymond BESCO à Denis GUYARD
Charles RENARD à Laurence RENARD
Nicolas LARGESSE à Chrystèle GUILLARD
Isabelle SALOME à Fabienne BELLIN-WEILL

Absente : Caroline LIGNOUX

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

30 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L.313-1,

Objet :

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2024, relative à la mise à jour du tableau des effectifs,

Modification du tableau des effectifs

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le tableau des effectifs compte tenu des recrutements en fonction des départs à la retraite et des mutations,

Le Maire propose au Conseil Municipal de :

- Transformer 1 poste d'auxiliaire de puériculture en 1 poste d'agent social, à compter du 01/10/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Article 1^{er} et unique : DÉCIDE d'adopter le tableau des emplois toutes filières confondues ainsi modifié :

Catégorie		Effectif	Durée hebdomadaire de service (TC : temps complet)
Filière administrative			
Emploi de direction	Directeur général des services 2 000 à 10 000 habitants	1	TC
A	Attaché principal	3	TC
A	Attaché	3	TC
B	Rédacteur principal 1re classe	1	TC
B	Rédacteur principal 2ème classe	1	TC
B	Rédacteur	9	TC
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	7	TC
C	Adjoint administratif principal 2ème classe	4	TC
C	Adjoint administratif	10	TC
	Total filière administrative	39	
Filière technique			
A	Ingénieur	1	TC
B	Technicien principal 1ère classe	2	TC
B	Technicien	2	TC
C	Agent de maîtrise principal	4	TC
C	Agent de maîtrise	3	TC
C	Adjoint technique principal 1ère classe	13	TC
C	Adjoint technique principal 2ème classe	7	TC
C	Adjoint technique	42	TC
	Total filière technique	74	
Filière sportive			
B	Educateur des activités physiques et sportives principal 1ère classe	2	TC
B	Educateur des activités physiques et sportives principal 2ème classe	0	TC
B	Educateur des activités physiques et sportives principal 2ème classe	1	Temps partiel 70%
	Total filière sportive	3	
Filière animation			
B	Animateur principal 1ère classe	3	TC
B	Animateur principal 2ème classe	3	TC
B	Animateur	5	TC
C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	3	TC
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	5	TC
C	Adjoint d'animation	26	TC
C	Adjoint d'animation principal 2ème cl	1	TNC (67,23%)
	Total filière animation	46	
Filière Police Municipale			
C	Brigadier-Chef principal	2	TC
C	Gardien Brigadier	2	TC
	Total filière Police Municipale	4	
Filière médico-sociale			
A	Puéricultrice classe normale	1	TC
A	Educatrice Jeune Enfants classe exceptionnelle	2	TC
A	Educatrice Jeune Enfant	2	TC

B	Auxiliaire de puériculture classe supérieure	1	TC
B	Auxiliaire de puériculture classe normale	4	TC
C	ATSEM principal 1 ^{re} classe	0	TC
C	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	4	TC
C	Agent social principal 2 ^{ème} classe	1	TC
C	Agent social	2	TC
	Total filière médico-sociale	17	
	Assistante maternelle	22	TC
TOTAL GENERAL			205

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **02 OCT. 2024**

Certifiée exécutoire le : **02 OCT. 2024**

Le Maire



B. HOUILLON

Le Secrétaire de Séance



F. DULAC

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et/ou de notification (articles R421-1 à R421-7 du Code de Justice Administrative).

